

Décision n° D2024_034

Le président du conseil départemental,

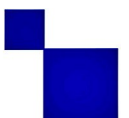
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M.Olivier Veber, directeur général des services,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

décide



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240604-D2024_034-AR



- DE SOLLICITER une subvention auprès de Île-de-France Nature dans le cadre de l'AMI « Retour de la nature en ville » pour le projet de forêt urbaine de Noisy-le-Sec ;

- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département tout document relatif à ladite subvention.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20240604-D2024_034-AR